



Angers Loire Métropole adopte son Projet Alimentaire Territorial

L'alimentation est au cœur des préoccupations citoyennes. 73% des votants qui ont pris part aux Assises de la transition écologique « agir face à l'enjeu » ont jugé cette question prioritaire. Initiée par la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole en octobre 2020 pour répondre à l'urgence écologique et climatique, cette démarche des Assises se concrétise aujourd'hui par l'approbation en conseil communautaire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : un outil stratégique et opérationnel dont l'ambition est de développer et de promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous.

Projet Alimentaire Territorial : 5 orientations clés pour passer à l'action

Le PAT d'Angers Loire Métropole a une triple ambition : structurer l'économie agricole, faire évoluer le système alimentaire territorial, soutenir les filières et la consommation de produits de qualité, locaux et durables.

Véritable outil qui invite à l'action, ce PAT se structure autour de 5 orientations majeures :

- Orientation 1 : Agriculture et Territoire. Objectif : préserver, développer et valoriser une agriculture durable et résiliente tournée vers le territoire.
- Orientation 2 : Filières et Territoire. Objectif : renforcer les stratégies territoriales des organisations économiques.
- Orientation 3 : Accessibilité spatiale. Objectif : densifier l'offre spatiale et réorienter les flux alimentaires pour favoriser l'accès aux produits locaux et durables.
- Orientation 4 : Culture Alimentaire. Objectif : accompagner le changement de comportement des mangeurs et valoriser les produits et savoir-faire locaux durables.
- Orientation 5 : Accessibilité sociale. Objectif : organiser l'accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous.

« Notre territoire dispose de tous les atouts pour réussir ce PAT. Véritable outil stratégique et opérationnel, il a été pensé pour être au service des habitants, de l'emploi et de la transition écologique. Son élaboration a su tenir compte des besoins des acteurs du monde agricole ; l'idée étant de valoriser le travail de qualité réalisé toute l'année par nos agriculteurs et nos éleveurs. Nous souhaitons encourager et pérenniser cette collaboration et cette bonne entente entre tous les acteurs du territoire. Parvenir à fédérer durablement les acteurs du tissu alimentaire local pour répondre au mieux aux enjeux alimentaires : telle est notre feuille de route pour les années à venir » explique **Christophe BÉCHU**, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole.

Agriculteurs et producteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs de la recherche-développement, entreprises de la distribution-commercialisation, collectivités territoriales, services de l'État, organismes financeurs et associations : tous ont pris part à l'élaboration de ce PAT.

Agir dès 2022, en ayant 2030 pour horizon

Dans le cadre du PAT, la collectivité a acté :

- Le financement de 180 jours d'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transmission, pour le développement des agricultures durables et la structuration de filières locales ;
- Le programme de sensibilisation à l'alimentation durable (Alimen'Terre) des enfants dans les cantines de 10 communes avec 21 volontaires en service civique soit 490 jours d'intervention sur l'année scolaire 2021/2022 ;
- L'acquisition de 30 hectares de foncier agricole devant accueillir de nouveaux porteurs de projets agricoles ;
- La mise en place d'une aide à la première année de certification en Bio pour les artisans/commerçants.

Pour mener à bien la conduite du Projet alimentaire territorial, Angers Loire Métropole évalue les moyens financiers nécessaires à 200 000 euros par an en moyenne (hors acquisition foncière).



Une partie des projets initiés dans le cadre du PAT bénéficieront d'une subvention obtenue au titre du plan de relance « France Relance » ; des financements qui actent la reconnaissance nationale d'un projet opérationnel.

Le Projet Alimentaire Territorial d'Angers Loire Métropole s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la feuille de route alimentaire 2030 du territoire ; une feuille de route qui s'articule autour de 3 ambitions chiffrées :

- Au moins 50% d'alimentation durable dans les assiettes des habitants d'ici à 2030 (produits bio, locaux, frais, de saison, assiette moins carnée), avec 20% de l'assiette en bio ;
- Doubler l'autonomie alimentaire du territoire d'ici à 2030 en atteignant 13% d'autonomie (Angers Loire Métropole est aujourd'hui à 6,5% selon l'étude Utopies) ;
- Doubler la surface de ces exploitations (agriculture biologique, haute valeur environnementale, mesures agro-environnementales et climatiques), soit 40% d'ici à 2030.

« Angers Loire Métropole agira dans le cadre de ses compétences (Economie, Transition écologique, Aménagement du territoire...). Toutefois, la réussite du Projet Alimentaire Territorial sera le fruit d'une action collective impliquant à la fois les citoyens et les acteurs publics, économiques et sociaux du territoire », souligne **Dominique BRÉJEON**, vice-président en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation à Angers Loire Métropole.

Pour toute demande d'information : relations.presse@ville.angers.fr